

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 8 avril 2022

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts, organisé au titre de l'année 2023

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2021-445 du 14 avril 2021 relatif aux secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2022 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe supérieure au sein de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de l'année 2023.

A R R E T E :

Article 1er

L'arrêté du 07 avril 2022 susvisé est rapporté.

Article 2

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe supérieure de la Caisse des dépôts et consignations, au titre de l'année 2023, est fixée comme suit :

Madame Dalila NEMIRI	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations, Présidente
Madame Anne ARSENE	Attachée principale d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Jean BRUNET	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Olivier MAZAUDOUX	Attaché principal d'administration de la Caisse des dépôts et consignations
Madame Céline MORON	Attachée d'administration de la Caisse des dépôts et consignations

En cas d'empêchement de la présidente, celle-ci sera remplacée par Monsieur Olivier MAZAUDOUX.

Article 3

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et d'un affichage dans les locaux de l'Établissement public.

Fait le 8 avril 2022

Pour le directeur général,
Le directeur des ressources humaines du Groupe
et de l'Établissement public



Paul PENY